



RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 40092
Numéro SIREN : 477 769 178
Nom ou dénomination : EUROPENERGIE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2014 sous le numéro de dépôt 2835

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

CFGS Audit-Conseil-Expertise
Route de Dogneville - Z.I. de la Voivre
BP 61011
88050 EPINAL CEDEX 9

V/REF :

N/REF : 2004 B 40092 / 2014-A-2835

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 18/09/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation en date du 18/09/2014
- Changement de forme juridique - de la SARL EUROPENERGIE DISTRIBUTION en société
par action simplifiée

Concernant la société

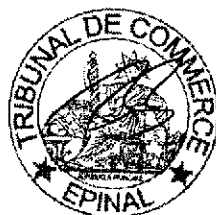
EUROPENERGIE DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
24B rue René Didierjean
88130 Charmes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-2835 le 18/09/2014

R.C.S. EPINAL 477 769 178 (2004 B 40092)

Fait à EPINAL le 18/09/2014,

LE GREFFIER



36, rue Louis Meyer
88190 Golbey
T +33(0)3 29 81 43 00
F +33(0)3 29 81 43 01

SARL EUROPENERGIE DISTRIBUTION

**24 Bis, rue René Didierjean
88130 CHARMES**

**Rapport du Commissaire à la Transformation
et du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la
SARL EUROPENERGIE DISTRIBUTION
en société par action simplifiée**

Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2014

**Rapport du Commissaire à la Transformation
et du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la
SARL EUROPENERGIE DISTRIBUTION
en société par action simplifiée**

Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2014

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 7 août 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La SARL au capital de 414 000 € a été immatriculée au RCS d'EPINAL en date du 13 juillet 2004 sous le numéro 477 769 178. Son siège social est situé 24 Bis, rue René Didierjean - 88130 CHARMES.

Les derniers comptes arrêtés par la gérance sont ceux de l'exercice clos le 31 mars 2014. Ils font apparaître à cette date :

- Fonds propres	1 640 K€
- Titres de participations	977 K€
- Disponibilités	15 K€

Compte tenu de son activité de holding, la société n'enregistre pas de chiffre d'affaires. Ces produits sont composés des produits de participation pour 185 K€.

Le résultat de l'exercice s'élève à 181 K€.

Les titres de participations détenus par la société sont constitués de :

- 100 % du capital de la société TM ENERGIES pour un montant de 376 500 €
- 100 % du capital de la société GUERQUIN ENERGIE DISTRIBUTION pour un montant de 600 000 €.

L'analyse des fonds propres de ces sociétés ainsi que leur rentabilité n'appellent pas de commentaire de notre part.

- La SARL a pour objet, en France comme à l'étranger :
 - La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises ;
 - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; l'activité de Holding en général ;
 - Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion politique commerciale, comptable, études et conseils ;
 - L'activité de négoce de combustibles, produits pétroliers, produits du sol et dérivés et plus généralement de toute énergie et toute activité annexe ou connexe se rapportant de près ou de loin à l'objet social ainsi défini.
- La balance comptable imprimée au 18 septembre 2014 et non audité fait état des positions de comptes suivants :

- Fonds propres	1 390 888 €
- Titres de participations	976 500 €
- Trésorerie	1 364 €
- Résultat provisoire	- 1 692 €

A noter qu'à la date du présent rapport, il n'y a pas de personnel.

A cette même date, la comptabilité ne fait état d'aucune dette bancaire.

- En date du 26 septembre, votre société doit recevoir sous forme d'apports, des titres de la société C.C.D ENERGIES valorisés à 1 344 000 €. En rémunération de cet apport, votre société va procéder à la création de 48 parts nouvelles d'une valeur de 28 000 €. Cette opération se traduira dans vos comptes par une augmentation de capital d'un montant de 288 000 € (48 parts à 6 000 € de valeur nominale) pour le porter à 702 000 € et par la comptabilisation d'une prime d'émission de 1 056 000 €.
- Le projet porte sur la transformation de votre société en société par action simplifiée.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

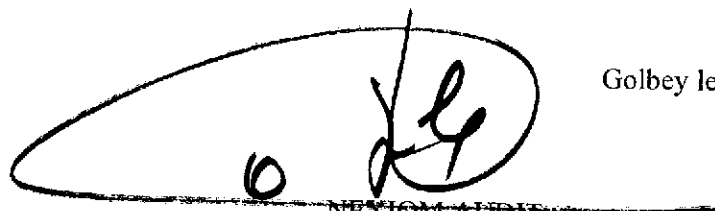
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers dans le projet de statuts qui nous a été communiqué.



Golbey le 18 septembre 2014

NEXIOM AUDIT
Commissaire aux comptes
et commissaire à la transformation
Bruno DA SILVA